

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00583

Numéro SIREN : 404 144 792

Nom ou dénomination : AC AUTOMATION

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 1717

AC AUTOMATION

Société par actions simplifiée au capital 39 000 euros
Siège social : 6 route de Besançon 25210 BONNETAGE
404 144 792 RCS BESANCON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 DECEMBRE 2023

La société **VINCI Energies France**, société par Actions Simplifiée au capital de 458 599 242.20 €, dont le siège social est à NANTERRE (92000), 2169 Boulevard de la Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 518 927 256,

Représentée par M. Eric PLUMEY en sa qualité de Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société AC AUTOMATION, société par actions simplifiée au capital de 39 000 euros, dont le siège social est situé 6 route de Besançon - 25210 BONNETAGE, identifiée sous le n° 404 144 792 RCS BESANCON (la « **Société** »),

S'est réunie sur convocation du Président conformément aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe COPPA préside la séance en sa qualité de Président.

- Déclare que PricewaterhouseCoopers, Commissaires aux Comptes titulaires, dûment convoqués sont absents et excusés,

Rappelle qu'il a été délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Philippe COPPA de ses fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Daniel BLANCHET en qualité de Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

Les Associés prennent acte de la démission de Philippe COPPA prenant effet le 31 décembre 2023.

DEUXIEME DECISION :

Comme conséquence de ce qui précède, Les Associés décident de nommer à compter du 1^{er} janvier 2024 en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Daniel BLANCHET demeurant 30 Chemin des Ecoliers - 74440 TANINGES.

Monsieur Daniel BLANCHET sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des décisions qui doivent être prises par les associés, conformément aux dispositions prévues à l'article 14 des statuts, ainsi que les limitations de pouvoirs qui pourraient être décidées ultérieurement par les associés.

Monsieur Daniel BLANCHET ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président mais il aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions.

TROISIEME DECISION :

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés et le Président de la Société.

Fait à Bonnétable

L'Associé Unique
Pour Vinci Energies France
Eric PLUMÉY

